

Écrit par le 27 janvier 2026

# Chasse à la campagne : Projet de gestion cynégétique 2025-2032



**Consultation du public sur le projet de schéma départemental de gestion cynégétique 2025-2032 et sur le projet d'arrêté réglementant la chasse pour la campagne 2025-2026.**

Qu'est-ce que le Schéma départemental de gestion cynégétique ? Établi pour une durée de six ans renouvelable, le schéma départemental de gestion cynégétique (SDGC) est un document de cadrage de toutes les activités cynégétiques -de chasse- dans le département. Il encadre aussi bien la gestion des espèces et des milieux, que la sécurité lors de la chasse ou encore la communication entre chasseurs et usagers de la nature. Ce nouveau projet, élaboré par la Fédération des chasseurs de Vaucluse, [la Chambre d'agriculture](#), les représentants de la propriété privée et les représentant des intérêts forestiers et contrôlé par la [Direction départementale des Territoires \(DDT\)](#), porte sur les six saisons de chasse, de 2025-2026 jusqu'à 2031-2032.

Écrit par le 27 janvier 2026

### **Les principales évolutions réglementaires**

Les principales évolutions réglementaires proposées concernent la sécurité, l'équilibre agro-sylvo-cynégétique et le plan de gestion. Ce projet de schéma départemental de gestion cynégétique de Vaucluse s'accompagne d'un projet d'arrêté d'ouverture et de clôture de la chasse. En effet, l'approbation d'un nouveau SGCD nécessite une modification de l'arrêté actuellement en vigueur.

### **Où trouver le projet de consultation du public ?**

L'ensemble des documents relatifs aux projets de SGCD et d'arrêté est disponible sur le site de la préfecture de Vaucluse [ici](#).

### **Quelles sont les modalités pour prendre part à cette consultation ?**

Les observations du public peuvent être envoyées, sous 21 jours à dater de la publication en date du 14 août 2025, soit jusqu'au 4 septembre 2025, par courriel à l'adresse suivante : [ddt-chasse@vaucluse.gouv.fr](mailto:ddt-chasse@vaucluse.gouv.fr)



Copyright Freepik